



CONSELL GENERAL  
PRINCIPAT D'ANDORRA

## Débat Général - 142ème Assemblée de l'UIP

### Déclaration écrite de la Présidente du Parlement d'Andorre

La pandémie COVID-19, d'une manière exceptionnelle et inattendue, nous affecte tous. La pandémie a contraint tous les pays à prendre des décisions fortes et immédiates et nous a rappelé que la santé et la vie des personnes sont la priorité.

Le virus a causé de nombreux décès, des maladies de longue durée et de la solitude ; il a rendu l'accès à l'éducation et à la santé difficile ; et pour empêcher sa propagation, certains droits et libertés fondamentaux ont vu leur exercice limité ou suspendu.

Indirectement, la situation pandémique a conduit à une aggravation des crises humanitaires dans le monde, à une diminution de l'aide internationale, à des tensions géopolitiques, à une accentuation des inégalités existantes (économiques, sociales, de genre...), mais elle a également eu un aspect positif : des investissements plus nombreux et de meilleure qualité ont été consentis dans la recherche, le développement et l'innovation ; il y a eu plus de coordination entre les recherches et, après un premier moment de confusion et de protectionnisme, des initiatives de coopération internationale sans précédent ont été mises en place pour, entre autres objectifs, fournir une assistance matérielle et médicale pour lutter contre le virus et assurer un accès rapide à des vaccins sûrs et efficaces.

Dans le domaine parlementaire, nous avons vécu une situation sans précédent où nous avons dû adopter des lois urgentes pour nous préparer et faire face aux effets de la pandémie COVID-19.

En Andorre, depuis le début de la pandémie et jusqu'à ce jour, nous avons adopté onze lois de ce type. Sept d'entre elles sont des mesures exceptionnelles et urgentes

—en matière de travail, sociales, économiques, sanitaires, procédurales et administratives— pour soutenir le tissu économique et commercial du pays, ainsi que les personnes qui y vivent et y travaillent. Des mesures, toutes établies sur la base des principes de solidarité et de coresponsabilité public-privé et, avec une validité temporaire réduite, pour assurer leur adéquation à la situation conjoncturelle de chaque moment.

De même, à travers la loi, il a été choisi de rendre explicites les mesures restrictives de droits qui peuvent être établies pour protéger la santé publique ; des mesures de rationalisation économique et de ressources humaines dans le secteur public ont été approuvées ; des mesures ont été prises et renouvelées sur les baux fonciers urbains et les retraites pour protéger les plus vulnérables ; et les états d'alarme et d'urgence ont été réglés de manière à pouvoir être déclarés si nécessaire.

En tant que parlementaires, avec le pouvoir judiciaire, nous devons veiller à ce que toutes les mesures restrictives de droits appliquées pendant la pandémie soient conformes au système juridique, soient proportionnées et durent aussi longtemps que cela s'avère strictement nécessaire. Nous devons mener à bien le difficile exercice de combiner liberté et sécurité. Des expériences de cette crise que nous devrions pouvoir échanger, nous devons en tirer la jurisprudence et les leçons pour nous tous. Il serait intéressant de partager les analyses qui ont été développées dans les différents parlements et de même les mesures adoptées afin d'avoir un corpus juridique qui nous permettrait de gérer une situation similaire si elle se produisait à nouveau.

D'autre part, les besoins d'action à court terme liés à la pandémie COVID-19 nous ont fait reporter d'autres priorités. Nous, parlementaires, ne devons pas oublier que nous devons tenter de répondre aux préoccupations et aux demandes de nos citoyens, comme par exemple l'urgence climatique et une plus grande participation citoyenne.

Pour cette raison, bien que nous ne connaissions pas encore avec certitude les coûts et les conséquences de la pandémie COVID-19, nous pensons que le moment actuel est propice pour organiser conjointement avec le gouvernement et les communes, des espaces de réflexion collective où contextualiser les problèmes auxquels le pays doit faire face, pouvoir identifier des futurs scénarios et proposer d'explorer différentes alternatives. Ainsi, des débats ont été organisés sous le titre « Andorre, défis pour l'avenir » qui portent sur : les relations internationales et le déverrouillage physique ; les administrations publiques ; la transition énergétique,

l'environnement et le changement climatique ; la diversification et la transformation économique ; et la santé, le bien-être et la solidarité.

Chacun de nous a sa propre vision de la façon dont nous voulons notre pays, mais il est important qu'en tant que parlementaires, nous favorisions la possibilité à tous ceux qui s'y intéressent de donner leur avis.

Nous devons travailler dans l'espoir de transformer l'usure et la fatigue causées par la situation actuelle et profiter des possibilités laissées par ce contexte de pandémie pour réévaluer notre environnement, nos actions, nos politiques et identifier de nouvelles priorités pour construire un monde plus sûr, plus sain, plus durable où chacun puisse y trouver sa place. Des objectifs pour l'avenir peuvent être identifiés dans toutes les situations et peuvent être partagés avec d'autres pays qui coïncident dans les analyses ou peuvent aider à concrétiser des mesures qui peuvent être coordonnées entre tous.

Certains aspects peuvent certainement être partagés : des mesures éducatives qui ont impliqué une numérisation plus profonde, mêlées au sentiment d'isolement que beaucoup de jeunes ont vécu et qui nécessiteront de plans de relance spécifiques. Les expériences de santé mentale font partie d'un autre aspect de la société où chacun a dû articuler des plans spécifiques qui peuvent être discutés. La vie des personnes âgées a également été bouleversée et les débuts de la pandémie nous ont fait prendre conscience que certaines structures doivent être revues.

C'est pourquoi l'UIP peut trouver des lignes de débat et de discussion permettant d'enrichir l'action sur la base des expériences que nous avons vécues. Et sans doute, vaut-il mieux sélectionner des points spécifiques et les développer plutôt que de les perdre dans de grands aperçus.

Les ODD nous indiquent également la voie à suivre, soyons audacieux et choisissons les initiatives dont nous sommes convaincus de pouvoir mener à bien. Et permettez-nous de terminer par une dernière réflexion, si nous n'atteignons pas le but de généraliser les vaccins et de les rendre accessibles à tous, nous aurons encore de longues périodes de difficultés pour de nombreuses populations. En tant que parlementaires, nous devons contribuer à cette généralisation avec la force de notre fonction.

Merci.